

L'hon. T. W. Anglin

Voilà un personnage *palpitant d'actualité*. M. Anglin a occupé une large place dans les luttes et les discussions de la dernière session. On suit les débats occasionnés par la contestation de son siège. M. Anglin a été convaincu d'infraction à la loi concernant l'indépendance des membres du parlement, en tenant différents contrats publics du gouvernement. Le comité des privilèges et élections, chargé d'étudier cette affaire, présenta son rapport juste au moment de la clôture de la session, de sorte que la Chambre n'a pas eu le temps d'en prendre connaissance. Sans cette brusque prorogation, il est probable que l'Orateur aurait été forcé de donner sa démission sur le champ. L'ajournement arriva ainsi fort à propos pour lui. La séparation des Chambres n'a pas empêché, cependant, la discussion de se continuer dans les journaux.

M. Anglin est né en Irlande, où il a passé son enfance et la plus grande partie de sa jeunesse. Il vint s'établir au Nouveau-Brunswick en 1848, et il épousa, à Saint-Jean, Mlle McTavish, de cette ville. Il fonda, à peu près dans le même temps, le *Freeman*, dont il est encore le principal rédacteur et propriétaire. Il fut membre de la législature du Nouveau-Brunswick depuis 1861 à 1866, où il fut battu à raison de l'opposition qu'il faisait à la Confédération. Au moment de sa défaite, il était depuis quelques mois membre du ministère Smith. Il se présenta de nouveau, en 1867, pour la Chambre des Communes, et fut élu cette fois par le comté de Gloucester. Il a été élu par acclamation aux dernières élections générales, et il fut élu Orateur à l'ouverture de la session de 1874.

IMPRUDENCE. — Il vient d'arriver à Brooklyn un accident qui se produit trop souvent. A quoi sert donc la triste expérience des autres, si à tout bout de champ on est prêt à recommencer les mêmes fautes ?



L'HONORABLE T. W. ANGLIN, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Ces jours-ci, Madame Joseph Geslin faisait une course dans un des chars urbains de Brooklyn en compagnie de son mari. Elle avait avec elle un enfant de cinq semaines qu'elle avait enveloppé de la tête aux pieds dans un châle, pour protéger le bébé contre la froidure. Arrivée au bout de sa course, Madame Geslin se vit en devoir de quitter le char. Elle ouvrit le châle pour jeter un coup d'œil à son enfant.

Le petit était mort asphyxié. Les mères sont très-souvent imprudentes. Sous prétexte de protéger les enfants contre l'air plus ou moins vif du dehors, elles les enmaillottent solidement et leur laissent à peine la chance de respirer. Ces petits ont besoin de respirer l'air du dehors, et ils peuvent le faire impunément, pourvu qu'il soient dans les conditions hygiéniques désirables.

Une autre habitude contre laquelle nous protestons hautement, c'est celle qu'ont certaines femmes de coucher leurs enfants avec elles. Parce qu'il n'est pas arrivé de malheur à celle-ci ou à celle-là, il ne s'ensuit pas qu'il n'y ait pas de danger. Au contraire, il y en a toujours, et le risque est grand. Combien de mères se sont endormies profondément le soir avec un enfant à côté d'elles, et se sont réveillées, le matin, leur enfant mort, étouffé par les couvertures, ou par un bras même de la mère, qui, en dormant, avait changé de position ! C'est arrivé, cela arrive aujourd'hui, et cela arrivera encore. On comprend facilement qu'il y a des enfants qui ont des insomnies, qui sont malades, et auxquels la mère est obligée de prodiguer des soins la nuit ; souvent, pour apaiser les petits, elles les prennent dans leur lit. C'est une grave imprudence dont elles finissent trop souvent par se repentir, mais trop tard.

PRODIGE. — Encore une richesse dans notre beau Canada. La rivière Manicouagan, dans le Labrador, contient, près d'une de ses chutes, une eau minérale, très-riche, qui sort du milieu d'un gros rocher. Les quelques expériences qui en ont été faites vont la rendre très-précieuse pour notre pays. Un Père missionnaire, épuisé par son jeune âge de cinq jours, et prêt à succomber d'inanition, trouva assez de force, après en avoir bu, pour se rendre aux premières habitations, distance de cinq lieues. M. Victor Côté, affligé d'un mal d'yeux cuisant depuis plus de vingt ans, trouva une guérison complète après une application répétée de plusieurs jours. Elle est incolore et inodore, mais possède un petit goût d'huîtres qui ne la rend pas désagréable à boire. M. Thibault, homme actif, commença à exploiter ce printemps, et, vu les qualités purgatives et rafraichissantes de cette eau, il est probable que ses efforts seront couronnés d'un plein succès. — (*Canadian*.)



LE DÉPART DES MISSIONNAIRES